

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7289077201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7289077201>

Cette annonce a été mise en ligne le **22 avril 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Mathilde EMERIAU, notaire de la Société Civile Professionnelle 'CONSEIL ANJOU PATRIMOINE NOTAIRES' titulaire d'un office notarial à CANDE (49440), 2, Rue Charles De Gaulle, le 8 avril 2022 enregistré à SPFE ANGERS 1 le 19 avril 2022 n°2022 N 1013.

Mme Josiane Marie Josèphe ROINE, coiffeuse, veuve de Mr Martial PLOQUIN non remariée, demeurant à CANDE (49) 24, allée du Stade,
Née à ANGERS (49) le 1er juin 1958.

A cédé à :

La société dénommée HEVOLUTION, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros, ayant son siège social à CANDE (49), 5, rue Charles de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 911718450 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Un fonds de commerce de PRESTATION DE SERVICE COIFFURE AVEC RAYON VENTE DE PARFUMERIE, connu sous le nom de MARILOU – COIFFURE JOSIANE, situé et exploité à CANDE (49) 5 rue Charles de Gaulle.

Ledit fonds comprenant :

I - Eléments incorporels :

- La clientèle et l'achalandage y attachés.
- L'enseigne et le nom commercial.
- Le droit à la ligne téléphonique sous réserve de l'agrément de tout opérateur ;
- Le droit au bail des locaux dans lesquels ledit fonds est exploité,

II - Eléments corporels :

- Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation.
- Les divers documents professionnels pouvant se

rattacher au fonds.

- Et les marchandises neuves se trouvant en magasin au jour de l'entrée en jouissance.

Prix : 31.500,00 € s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour 21.500,00 €,

- aux éléments corporels pour 10.000,00 €.

Prise de possession à compter du 8 avril 2022.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Me EMERIAU, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

